

Dominique PRINCE

CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2016

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 21 février 2017 (date des épreuves écrites) et le 23 mai 2017 (réunion d'admission).

1. Les épreuves et les thèmes du concours

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administration étaient, à la date des épreuves, définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;
- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...), accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un

entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Un arrêté du 27 juin 2016 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances
- Finances publiques et intervention économique
- Gestion publique et performance dans les services publics
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur
- Développement durable et politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France

1. Les statistiques

Le concours externe offrait cette année 74 places, le concours interne, 56 postes et le troisième concours 16 postes.

1.1. Présence et sélectivité

Présence et sélectivité du concours externe

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
1688	560	33,18%	74	7,6%

La proportion des présents est environ d'un tiers des inscrits, ce qui très bas et même inférieur à l'année précédente (taux de présence 46,55%).

Présence et sélectivité du concours interne

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes offerts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
972	563	57,92%	56	10,05%

Le taux de présence, comme la sélectivité, sont dans la moyenne des autres instituts. Il s'agit du taux le plus élevé des trois concours.

Présence et sélectivité du troisième concours

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Taux de sélectivité (nombre de postes ouverts sur présents)
277	111	40,07%	16	6,9%

Le taux de présence est dans la moyenne. La sélectivité est la plus élevée des trois concours.

1.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

	Nombre d'admis à concourir	% femmes	Nombre de présents	% femmes	Nombre d'admissibles	% femmes	Nombre d'admissibles (LP)	% femmes
Concours externe	1064	63%	329	30,92%	91	27,66%	41	45,05%
Concours interne	678	71,21%	398	58,70%	90	34%	39	43,33%
Troisième concours	177	63,9%	70	39,55%	31	44,28%	9	29%

Dans les trois concours, les femmes, majoritaires parmi les candidats, se sont, comme l'année précédente, moins présentées aux épreuves que les hommes. Cette tendance mérite d'être étudiée dès lors qu'elle est observée dans les autres IRA.

A l'exception du troisième concours, le taux d'admissibilité des femmes est en retrait par rapport à leur taux de présence. En revanche, les femmes sont surreprésentées parmi les admis, à l'exception, là encore, du troisième concours.

1.3. Notes plancher d'admission

Le dernier candidat externe admis l'a été avec une note moyenne de 12,10 (et 157,28 points d'admission). Quinze candidats ont été placés sur la liste complémentaire, le dernier avec 11,51/20 de moyenne (150,93 points d'admission).

Le dernier candidat interne admis a obtenu une note moyenne de 10,73 (avec 85,80 points d'admission). Quatre candidats ont été admis sur liste complémentaire, le dernier avec 10,54 de moyenne (84,28 points d'admission).

Le dernier candidat admis au 3^{ème} concours s'est vu attribuer une moyenne de 12,44. Il avait totalisé 99,52 points d'admission. Quatre candidats figurent sur la liste complémentaire, le dernier avec une moyenne de 11,81 et 94,50 points d'admission.

2. Les observations du jury

2.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 21 février 2017.

2.1.1. Les épreuves du concours externe

Le sujet de l'épreuve de composition invitait cette année les candidats à se poser la question suivante : la réduction des déficits publics : argument politique ou nécessité ? Les candidats devaient en outre répondre à six questions à réponse courte, portant sur la question prioritaire de constitutionnalité, le Parlement européen, la déontologie des fonctionnaires, la lutte contre les déserts médicaux, les prélèvements obligatoires en France, les conséquences de la baisse du prix de pétrole sur l'économie mondiale.

D'importants écarts de qualité ont été constatés par les correcteurs pour ces épreuves, les très bonnes réponses voisinant avec des copies très décevantes. Une préparation solide sur les thématiques prévues au programme du concours était nécessaire pour répondre de manière satisfaisante aux questions posées.

Sur l'épreuve de composition, le jury a privilégié les copies posant clairement une problématique découlant d'une réflexion sur le sujet et développant ensuite une démonstration, appuyée par des connaissances précises, des définitions claires des concepts utiles et quelques chiffres essentiels.

Les « récitations de cours » plaquées artificiellement sur le sujet n'ont pas convaincu.

Les candidats qui par une erreur de compréhension ou par défaut de connaissances, ont vu dans le libellé du sujet évoquant un « argument politique », une invitation à se livrer à des commentaires, parfois caricaturaux et souvent bien peu étayés, sur l'actualité du moment, ou à des jugements intempestifs sur telle ou telle politique publique, se sont évidemment fourvoyés.

Sur la forme, le jury a apprécié les copies structurées, claires et opérationnelles, qui évitent les développements inutiles auxquels certains candidats ont recours par crainte de livrer une copie trop courte. Une expression écrite maîtrisée et fluide est incontestablement un point très positif. Ces conseils de forme sont bien entendu transposables aux épreuves écrites du concours interne et au troisième concours.

2.1.2. Les épreuves du concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier portant sur le télétravail (modalités de mise en place, enjeux et limites). Les candidats devaient en outre développer la question : la motion de censure sous la Vème République : types, pratiques et conséquences.

S'agissant de la note administrative qui était demandée, sur le fond tout d'abord, les meilleures copies se distinguent par leur dimension opérationnelle, qui implique notamment d'aller au-delà d'un simple descriptif du dispositif et de mettre en relief les éléments essentiels, de hiérarchiser les problématiques et de s'inscrire dans une logique d'aide à la décision, comme y invitait le libellé du sujet. Cette approche, qui pourtant ne devrait pas dérouter des candidats internes qui ont déjà une expérience du fonctionnement des services, n'est pas partagée par l'ensemble des candidats.

Sur la forme, il convient de rappeler là encore qu'une note doit être structurée en parties cohérentes. Par ailleurs, l'expression de préjugés ou d'avis personnels non étayés est à proscrire. Enfin, les éléments essentiels du dossier doivent être assimilés et repris dans la rédaction du candidat et non pas proposés au lecteur (ici le « chef de service ») sous forme de renvois aux éléments du dossier. Ces observations sont transposables à l'épreuve de note de synthèse sur dossier proposée au troisième concours.

Sur la question portant sur la motion de censure, le jury a estimé les copies globalement très décevantes, révélant le plus souvent un manque de connaissances et, par conséquent, une incapacité à livrer une analyse maîtrisée du sujet. Des développements très généraux, voire approximatifs, inspirés de commentaires de l'actualité, ou l'expression d'opinions peu argumentées sur le fonctionnement des institutions de la Vème République, ne pouvaient constituer une tentative convaincante de réponse à la question posée.

Il convient à cet égard de souligner à nouveau, de façon générale, que toute démarche de « remplissage » s'avère périlleuse car elle peut tendre assez rapidement au hors sujet et dessert par conséquent très souvent les candidats.

2.1.3. Les épreuves du troisième concours

Les candidats au troisième concours se voyaient proposer la rédaction, à partir de divers documents fournis, d'une note de synthèse destinée au préfet. Cette note avait pour objectif de faire le point sur l'organisation du futur schéma de coopération intercommunale contenu dans la loi portant nouvelle organisation de la République, d'indiquer au préfet les orientations à prendre en compte et de lui proposer la mise en œuvre du schéma, incluant le calendrier de la procédure d'élaboration.

Les candidats devaient par ailleurs répondre à une question sur les autorités administratives indépendantes.

Là encore, les copies ont été très inégales.

Les candidats ayant répondu de manière satisfaisante aux attentes du jury sont ceux qui, dans leur préparation, se sont projetés, comme les y invite le programme du concours,

dans leur futur environnement professionnel et disposaient ainsi, pour traiter le sujet, d'une maîtrise suffisante de l'organisation administrative et du fonctionnement des institutions françaises.

Le libellé du sujet de la note de synthèse incitait clairement les candidats à la rédaction d'une note très précise et opérationnelle. Ces dimensions ont été fortement valorisées par le jury.

Toutes les observations formulées pour les concours externes et internes et relatives à la forme des copies sont transposables à celles du troisième concours.

3.2. Sur les épreuves orales

Les membres du jury ont assisté à des prestations de qualité, en nombre suffisant pour pourvoir sans hésitation tous les postes offerts au concours.

Le jury souhaite toutefois formuler quelques observations qui peuvent aider les candidats qui le souhaitent à mieux se préparer à cette épreuve.

Les candidats sont tout d'abord amenés à exposer en quelques minutes leur démarche, leurs expériences passées et leurs motivations. Ce rapide exposé éclaire les documents contenus dans leur dossier de candidature et est le point de départ de l'entretien avec le jury. Le jury a toujours trouvé matière à engager l'échange avec les candidats, mais constate que les présentations sont d'un niveau très inégal, certaines donnant l'impression d'être abordées par le candidat comme un exercice accessoire ou purement formel. Le jury souligne que cet exposé gagnerait à être au contraire bien préparé par les candidats. En effet c'est une phase de l'entretien durant laquelle ils disposent de l'entière initiative et qu'ils peuvent par conséquent mettre à profit pour souligner les éléments forts de leur candidature et éventuellement susciter les premiers échanges.

Le jury rappelle par ailleurs qu'au cours de l'entretien, la synthèse, la rigueur des termes employés, la recherche d'une réponse réelle à la question posée doivent être privilégiées. Le jury apprécie les candidats qui savent exprimer une opinion personnelle argumentée. De nombreux candidats se refusent pourtant à cet exercice et se réfugient derrière des propos généraux et sans relief. Ils doivent se convaincre que l'oral est l'occasion de mettre en valeur leurs analyses et leurs réflexions personnelles.

De même, les candidats aux trois concours doivent se préparer soigneusement à exposer leur projet professionnel et à faire la preuve de leur capacité à se projeter dans l'univers professionnel auquel l'IRA prépare. De trop nombreux candidats se contentent pour exposer leur motivation de recourir à des formules très générales de type « goût du service public » qui ne permettent pas d'éclairer réellement leur démarche. Certains se révèlent en outre incapables de donner la moindre précision sur leur futur univers professionnel. Ce manque de curiosité et de préparation apporte un éclairage défavorable sur la candidature.

Pour les candidats externes, cela suppose de se documenter convenablement sur les divers métiers auxquels ils pourront avoir accès, éventuellement en complétant cette approche par la réalisation de stages.

Pour les candidats internes et du troisième concours, la prise de recul par rapport à l'expérience passée et la capacité à embrasser un horizon plus large sont déterminantes. Il s'agit moins de montrer les connaissances ou les acquis, que de prouver que l'on saura en faire un usage utile dans la formation à l'IRA, puis dans les métiers proposée aux attachés.

Le jury a enfin souvent recours à des mises en situation afin d'apprécier l'ouverture du candidat et sa capacité à prendre des décisions et à s'adapter rapidement à un contexte professionnel donné. Cet exercice permet au jury de mettre en évidence les principes de base qui orientent l'action du candidat. Le jury est ainsi très attentif aux candidats qui manifestent à cette occasion de la pondération, du sens pratique, une capacité à hiérarchiser les priorités dans un cadre contraint et complexe. Le jury valorise également les candidats qui ne se contentent pas de réponses abruptes mais savent, en quelques phrases, exposer le raisonnement qui les conduit à proposer telle ou telle solution.

Les épreuves de langues vivantes

Les épreuves facultatives de langues ont donné lieu à des appréciations contrastées mais encourageantes.

En Anglais, le niveau moyen a été jugé en net progrès par rapport aux années précédentes, même si le niveau individuel des candidats est encore disparate. Le jury insiste par conséquent sur la nécessité d'une réelle préparation à l'épreuve.

En allemand, les candidats, moins nombreux, étaient d'un niveau très élevé, certains candidats étant quasiment bilingues.

Cette constatation se répète, à un niveau toutefois légèrement moins élevé, pour l'espagnol et l'italien.

Dominique PRINCE
Président du jury